

## Les nettoyeurs de rivières multiplient leurs actions

**ENVIRONNEMENT.** Suite aux dernières intempéries, le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) multiplie ses interventions d'urgence pour soulager les ponts de leurs embâcles.



Des troncs d'arbres entiers s'accumulent contre les ouvrages. (Photos SMBMA).

### Bas les masques à l'école

Secondé sur place par Mickaël Thabourin, technicien du SMBMA, le président Joël Agnus a sollicité l'entreprise de travaux publics Vichard-Frères, de Suzannecourt, pour des interventions ponctuelles de nettoyage sur le cours de la Marne et de son affluent, le Rognon. Lundi 14 février, vers 9 h, une petiteuse à pinces a dégagé les piles du pont de Saint-Urbain (D 181) qui se trouvait encombré de troncs



Le pont de Doulaincourt, sur le Rognon, était très encombré.

d'arbres. Durant cette intervention spectaculaire, les agents du Pôle technique de Joinville ont alterné la circulation. En cours de journée, l'équipe de bûcherons est encore intervenue afin de dégager les ouvrages de Doulaincourt (D 194) et de Saucourt-sur-Rognon (D 67), sur la rivière le Rognon (commune de Doulaincourt-Saucourt). Le bois récupéré a été laissé à la disposition des riverains. Mercredi 16, toujours sous couvert du SMBMA, c'est l'entreprise Entr'in 52 de Langres qui est intervenue à Luzy-sur-Marne afin d'extraire quatre embâcles qui obstruaient la Marne.

### Le SMBMA se substitue aux propriétaires riverains

Joël Agnus rappelle que l'article L215-14, concernant le droit et le devoir de chaque propriétaire riverain, stipule que celui-ci est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Ceci a pour objet de maintenir la rivière dans son profil d'équilibre, d'y permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au potentiel écologique. L'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, doit être effectué par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret du Conseil d'Etat détermine



La Marne, à Luzy-sur-Marne, nécessitait plusieurs interventions du fait de l'encombrement de son lit.

les conditions d'application du présent article. Or, dans le cadre de sa compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le SMBMA peut se substituer aux propriétaires. Outre le président et ses vice-présidents, le syndicat dispose d'un agent administratif, du technicien Mickaël Thabourin, du garde-rivière Fa-

Denis Lalevée (directeur). Des entreprises locales sont sollicitées pour les chantiers. Indépendamment de son programme d'entretien annuel, le SMBMA intervient ponctuellement en cas d'urgence.



De notre correspondant  
Patrick Quercy